

Paris, le 23 JAN. 2015

DIRECTION DE L'ORGANISATION
MÉDICALE ET DES RELATIONS AVEC LES
UNIVERSITÉS (DOMU)

3, avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Standard : 01 40 27 30 00
Ligne directe : (33) 01 40 27 31 19
Secrétariat : (33) 01 40 27 31 20
Télécopie : (33) 01 40 27 38 53

Madame Orio
Directeur du GH Henri Mondor

Lettre de mission

LA DIRECTRICE

Dans le cadre de la mise en place des groupes de travail thématiques à l'issue de la conférence des conférences, vous avez accepté de piloter le groupe « SSR ». Vous serez accompagnée dans ce pilotage du Docteur Olivier Henri en tant que représentant de la CME et d'Albane Trihan, référent de la DOMU.

En accord avec le directeur général et le président de la CME, je tenais à vous indiquer les orientations des réflexions que vous aurez à mener et qui porteront plus particulièrement sur la réalisation d'une analyse aussi complète et détaillée que possible des évolutions de la demande de soins dans la thématique qui vous a été confiée, en centrant l'analyse sur les pathologies nécessitant une prise en charge hospitalière mais sans ignorer les aspects de prévention, dépistage, éducation thérapeutique et nouveaux dispositifs de l'Assurance Maladie (PRADO, MSAP...)... Parallèlement, il s'agira de réaliser une analyse de l'évolution des prises en charges liées à l'avancée des connaissances et aux innovations scientifiques, techniques et organisationnelles (télémédecine, HAD...); une attention particulière devra être portée à l'analyse de la place du CHU dans ces évolutions. Doivent être prises en compte : les complémentarités de l'offre entre les différents domaines d'activité et les complémentarités de l'offre (public non AP-HP, privé non lucratif, privé,...).

Pour mener à bien votre mission, le groupe de travail, devra tenir compte d'un raisonnement en parcours et pour cela travailler sur les filières des différentes pathologies soignées en SSR. Aussi, les consultations ou demandes d'avis d'experts internes à l'AP-HP, nationaux ou internationaux pourront être recherchées en cas de

besoin. Si vous le jugez utile, l'avis de représentants d'associations de patients pourra également être sollicité.

Le groupe de travail devra également inclure dans les éléments de contexte l'évolution de la tarification des SSR dont les premières étapes sont annoncées dès 2016.

Au fur et à mesure de l'avancée de votre mission, vous pourrez prendre l'attache des membres du groupe de travail « SLD » dont la problématique peut rejoindre sur certains points votre réflexion.

Nous souhaitons disposer des propositions du groupe de travail pour le mois de juillet 2015.

Je vous remercie pour votre implication et je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations les meilleures.



Christine Welty

Copie : M. Hirsch
Pr L. Capron